



COMMUNE DE MOURIES  
Service Jeunesse

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**Accueil Matin et Soir**  
**MATERNELLE / 2023-2024**



**A RETOURNER AU SERVICE JEUNESSE EN MAIRIE JUSQU'AU VENDREDI 23 JUIN 2023**

**1 / L'enfant**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....  Fille  Garçon

Classe fréquentée en 2023-2024 : .....

Assurance en responsabilité civile :

Nom et adresse de la Compagnie : .....

Numéro de contrat pour l'enfant assuré : .....

L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé :  Oui  Non

**2 / Responsables de l'enfant**

RESPONSABLES DE L'ENFANT	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Téléphone (Domicile) :	
Téléphone (Portable) :	
Téléphone (Professionnel) :	
Profession :	
Adresse mail :	
Régime d'affiliation :	<input type="checkbox"/> Régime Général <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre ( <u>précisez</u> ) .....
Allocataire CAF :	<input type="checkbox"/> Oui - N° d'allocataire CAF : ..... <input type="checkbox"/> Non
Allocataire MSA :	<input type="checkbox"/> Oui - N° d'allocataire MSA : ..... <input type="checkbox"/> Non

**3/ Personnes autorisées à venir chercher l'enfant ou à contacter si les parents ne sont pas joignables :**

Nom, Prénom : ..... Qualité..... Tel : .....

Nom, Prénom : ..... Qualité..... Tel : .....

Nom, Prénom : ..... Qualité..... Tel : .....

Je certifie avoir obtenu l'autorisation des personnes dont j'ai communiqué les coordonnées ci-dessus.

**4/ Inscriptions**

**Je souhaite inscrire mon enfant aux temps d'accueils suivants pour le trimestre,  
Merci de cocher les cases correspondant à vos besoins :**

**Accueil du MATIN : De 7h30 à 8h20**

Arrivée possible jusqu'à 8h10 (Conditionné par une attestation de travail des 2 parents)

Lundi       Mardi       Jeudi       Vendredi



Nous vous rappelons que l'accueil des enfants est assuré jusqu'à **8h10**, passé cet horaire les familles attendront l'ouverture des portes des écoles à 8h20.

**Accueil du SOIR : De 16h30 à 18h**

Merci de cocher les cases correspondant à vos besoins pour chaque journée.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
16h30 - 17h30	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)
17h30 - 18h	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)



Merci de bien vouloir respecter l'horaire de fermeture.

## Tarifs 2023-2024

La tarification de l'accueil du matin et du soir s'effectue au trimestre.

✓ D'une part en fonction du revenu fiscal de référence (copies des avis d'impositions du foyer à fournir, à défaut le barème 3 de 18 € sera appliqué) :

- Barème 1 : Inférieur à 12 000 €      14 €
- Barème 2 : De 12 000 € à 40 000 €    16 €
- Barème 3 : Supérieur à 40 000 €      18 €

✓ Et d'autre part en fonction du nombre de créneaux fréquentés :

- Accueil du Matin                    14, 16 ou 18 €  
(De 7h30 à 8h20 - Arrivée échelonnée jusqu'à 8h10)
- Accueil du Soir                    14, 16 ou 18 €

Ces tarifs forfaitaires s'appliquent par créneau, quel que soit le nombre de séances fréquentées au cours du trimestre.

Pour les fréquentations exceptionnelles (dans la limite de 3 séances par trimestre) un tarif de 1 € par créneau horaire sera appliqué.

### 5/ Autorisations et attestations parentales :

Je soussigné(e) ..... (Nom - Prénom),  
responsable légal de l'enfant..... :

- Déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'accueil.
- Autorise mon enfant à participer aux activités organisées, ceci dans le cadre de la réglementation.
- Autorise l'équipe d'animation à photographier et à filmer mon enfant dans le cadre des activités, en vue de leur diffusion (panneaux d'affichage, site de la Commune, journal local...).
- Autorise le ou la responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes les mesures d'urgence (traitements, hospitalisation, anesthésie, interventions...) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Fait à....., le.....

Signatures des parents :



## **6/ Récapitulatif des documents et pièces à fournir pour la constitution du dossier d'inscription**

- Le présent dossier d'inscription.
- La fiche sanitaire de liaison.
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Copies des attestations employeurs pour la fréquentation de l'accueil du matin.
- Copie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (à fournir au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2023 - à défaut de retour à cette date le barème 3 sera appliqué pour l'année)
  - Si déclarations séparées merci de fournir les deux avis du foyer
  - Pour les familles monoparentales merci de fournir l'avis d'imposition du parent qui règle les frais périscolaires.

### **Accueil du MERCREDI**

Pour les enfants de 3 à 11 ans l'accueil du mercredi est proposé à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

**Les inscriptions auront lieu à partir du lundi 26 juin auprès du Service Jeunesse en Mairie - [service.jeunesse@mairie-mouries.fr](mailto:service.jeunesse@mairie-mouries.fr) - 04.90.47.69.81**

### **IMPORTANT**

**Nous vous rappelons que ce dossier doit être complet (fiches renseignées dans leur intégralité et copies des documents) pour que l'inscription de votre enfant soit prise en compte.**

**Celui-ci est à retourner au Service Jeunesse en Mairie jusqu'au vendredi 23 juin 2023**

- Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à la date limite de retour, après cette date, les inscriptions ne pourront être satisfaites qu'en fonction des places disponibles.
- Trop de changements en cours de trimestre perturbent l'organisation de l'accueil du soir, merci de faire en sorte que la fréquentation de votre enfant coïncide avec l'inscription que vous formalisez.
- Merci de bien vouloir prévoir une collation pour les enfants qui restent au périscolaire après 16h30.
- Les créneaux périscolaires sont facturés selon vos indications sur la fiche d'inscription.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service Jeunesse par mail : [service.jeunesse@mairie-mouries.fr](mailto:service.jeunesse@mairie-mouries.fr) ou par téléphone : 04.90.47.69.81